Aktualizováno: 27.10.2026

3.1 PROCÉDURE D'ADMISSION À UNE ÉCOLE SECONDAIRE (SŠ)

SŠ

À l’issue de la scolarité obligatoire, les élèves peuvent poursuivre leurs études dans une école secondaire.

La procédure d’admission varie selon le type de domaine d’étude. Il est nécessaire de soumettre la demande d’admission lors du 1er tour en février. Il est possible de soumettre jusqu’à 3 demandes. En plus, il est possible de soumettre 2 demandes pour les domaines d’étude dont la procédure d’admission comprend un **examen de talent** (ceux d’arts ou de sport). La date limite pour soumettre les demandes est identique pour tous les domaines d’étude. Les examens de talent doivent être tenus entre mi-mars et mi-avril. Les dates exactes sont fixées par chaque école. Les candidats attribuent la priorité aux écoles par ordre de préférence (la première école énumérée étant la plus préférée).
Pour les écoles secondaires dont **les domaines d’étude sont terminés par le baccalauréat, il est nécessaire de passer l’examen d’entrée unifié (JPZ) en mathématiques et en langue et littérature tchèques**. Chaque candidat passe le JPZ deux fois. C’est le meilleur résultat de ces deux termes du JPZ qui compte.
Certaines écoles secondaires peuvent également avoir des **examens dits d’entrée scolaire**, par exemple en langue étrangère, aptitude physique, compétences manuelles, etc. La date exacte de l’examen d’entrée scolaire sera communiquée au candidat dans la convocation à la procédure d’admission.

DÉLAIS IMPORTANTS:

- publication des critères de la procédure d’admission sur le site web de l’école secondaire : jusqu’au 31 janvier (conditions d’admission aux différents domaines d’étude de l’enseignement secondaire, par exemple, certificat médical)
- date limite pour soumettre les demandes d’admission – 1er tour: du 1er février au 20 février 2026
- examen d’entrée unifié pour les domaines d’étude de 4 ans (terminés par le baccalauréat) – examen d’entrée unifié en langue tchèque et en mathématiques – (10. 4. a 13. 4. 2026)

DEMANDES D’ADMISSION

Voici le portail officiel: https://dipsy.gov.cz/.
Vous trouverez plus d’informations sur la procédure ici: www.prihlaskynastredni.cz

Celle-ci peut être présentée sous forme:

- ☑ Électronique (avec une identité électronique vérifiée – eGovernment Mobile Key ou Banking Identity).
- ☑ D’une demande d’admission papier remplie avec des pièces jointes.

! Le bulletin de notes est présenté sous forme d'une pièce jointe – un scan ou une copie sont désormais plus que suffisants.

- **1er tour** – il est possible de soumettre **3 demandes d'admission** (et 2 demandes d'admission supplémentaires aux domaines d'étude comprenant un examen de talent)
- **2e tour ou tours suivants peuvent être annoncés pour les domaines d'études avec des places disponibles après le 1er tour**
- **2e tour – 3 demandes d'admission** – soumises au course de la deuxième moitié de mai ; il est possible de soumettre 2 demandes aux domaines comprenant un examen de talent (comme dans le 1er tour)

! À noter – seuls les candidats ayant soumis la demande d'admission aux domaines de baccalauréat lors du 1er tour et ayant passé le JPZ sont autorisés à présenter leurs demandes d'admission aux domaines de baccalauréat (avec le JPZ) lors du 2e tour

★ **3e tour et tours suivants** – (juillet et août) – le nombre de demandes d'admission est illimité

ALLÉGEMENT DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION

Tout candidat qui a effectué sa scolarité en dehors de la République tchèque pendant la période minimum de 2 années scolaires dans les 4 années précédentes (y compris l'année scolaire où la demande d'admission est soumise) a le droit à l'allégement de la procédure d'admission.

Les candidats titulaires d'un permis de séjour temporaire ou d'un permis de séjour spécial de longue durée ont le droit de demander **une dispense de l'examen d'entrée unifié en langue et littérature tchèques** et de remplacer ce dernier par **un entretien** qui vérifie la connaissance de la langue tchèque. Il est nécessaire de passer un entretien pour chaque domaine d'étude terminé par le baccalauréat (un candidat peut donc passer jusqu'à 3 entretiens).
Ces candidats ont également le droit à un délai supplémentaire (25 %) pour passer l'examen et à un dictionnaire bilingue sans devoir présenter une recommandation **d'un centre de conseil scolaire**. Tous les autres candidats sont obligés de présenter une recommandation écrite.
Cela s'applique aussi à un examen d'entrée scolaire (le cas échéant).

RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION, ET ADMISSION À UNE ÉCOLE SECONDAIRE

Le CERMAT compare les résultats de tous les candidats de toutes les écoles sur la base de leurs résultats et du classement des candidats qui lui sont transmis par les écoles, et en vertu de cela, il les place dans des écoles respectives. Un candidat étant admis à plus d'une école secondaire sera automatiquement admis à celle à laquelle il a accordé la plus grande priorité.
Tous les résultats seront **publiés le 15 mai 2026** dans le système électronique et sur les sites web des écoles respectives.

NON-ADMISSION À UNE ÉCOLE SECONDAIRE

Si le candidat n’est pas admis à une école secondaire au 1er tour, il peut **soumettre une demande d’admission lors du 2e tour et ceux suivants**.
Si le candidat n’est pas admis, il peut **faire appel dans un délai de 3 jours ouvrables** à compter de la date de publication des résultats, en cas de doutes sur la régularité des examens. Si les écoles constatent qu’elles ont encore des places vacantes après le 1er tour, elles peuvent annoncer un 2ème tour d’admission (ou éventuellement des tours supplémentaires) pour les domaines d’étude où la capacité d’accueil n’a pas été atteinte. Les critères pour les tours suivants peuvent varier.

Liens utiles:

Přijímací řízení na SŠ
Přijímačky Cermat
Centres de conseil scolaire (ŠPZ)